



Notre-Dame-du-Laus

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
directeur général intérimaire de la MUNICIPALITÉ,
QUE**

La séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus prévue le mardi 14 juin 2022 à 19 h **est reportée au mardi 21 juin 2022 à 19 h.**

Le lieu de la séance est le même endroit que les séances ordinaires, soit à la salle communautaire située au 64 rue Principale.

Donné à Notre-Dame-du-Laus, ce trentième jour de mai deux mille vingt-deux.

Robert Leclair
Directeur général intérimaire